

FICHE DE POSTE

COORDONNATEUR DU POLE ENFANTS ET ADOLESCENTS A LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

1. Missions

Le coordonnateur du pôle enfants et adolescents est placé sous l'autorité hiérarchique de l'A-DASEN en charge de l'ASH et sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il participe à la conception et à la mise en œuvre des politiques relevant de son domaine d'attribution.

Il conseille dans le domaine de l'éducation, de la pédagogie et de la formation professionnelle et supérieure.

Il réalise un travail de coordination, d'information et d'expertise auprès des différents partenaires professionnels qui collaborent au dispositif d'évaluation de la situation de la personne handicapée et à l'élaboration du plan personnalisé de compensation, ainsi qu'auprès des familles et représentants.

Il assure une mission de médiation.

Activités générales :

- Coordonner et réguler l'activité des équipes pluridisciplinaires.
- Valider les procédures mises en place.
- Apporter un éclairage technique aux situations rencontrées.
- Collecter et diffuser les informations nécessaires aux acteurs.
- Proposer des actions après analyse des dossiers ou situations.
- Rédiger des documents.

Activités spécifiques :

- Participer à l'élaboration du projet de service.
- Travailler en partenariat avec des professionnels ou des structures externes à la MDPH (services de l'éducation nationale, service de soins, service du travail, établissements médico-sociaux et sanitaires...).
- Assurer le contrôle de la qualité des actions menées dépendant de son champ de compétence.
- Participer à des réunions et aux projets institutionnels.
- Travailler avec les différents pôles d'activités et les responsables de services de la MDPH.
- Participer à la procédure d'agrément et/ou recrutement des membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Participer à la conception des différents documents de la MDPH (plaquette d'information, site intranet, site internet).
- Aide à la prise de décision.
- Participer à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale (chefs d'établissement, AESH,).

2. Compétences attendues

Titulaire d'un CAPPEI, du CAPSAIS ou d'un CAPA-SH tout type d'option, l'enseignant montre :

- des capacités d'adaptation lui permettant d'exercer dans un contexte particulier ;
- une bonne connaissance du système éducatif, notamment des dispositifs relevant de l'adaptation et de scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH), ainsi que des procédures d'orientation et d'affectation ;
- le sens de la communication (ex. conduite de réunion) et de la négociation ;
- des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse;
- la capacité à travailler en équipe ;
- la capacité à travailler en partenariat ;
- une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et l'outil informatique, traitement de texte, excel, bases de données, messagerie électronique.

3. Implantation du poste – Conditions particulières d'exercice

Fonction incompatible avec un service à temps partiel.

Poste implanté à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et placé sous l'autorité fonctionnelle de la directrice.

Durée hebdomadaire de travail : 35h/semaine, sur 39 semaines.

4. Candidature

Poste pourvu hors barème :

- lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale :
ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr
- entretien conduit conjointement par l'A-DASEN chargé de l'ASH et la directrice de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).